

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**Nom du produit:** Employer Warrants 02/12/2025

**Code ISIN du produit:** BE6369416084

**Nom de l'initiateur du priip:** Belfius Banque S.A.

**Contactez l'initiateur du priip:** <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Contact/index.aspx> - appelez le 00.32.(0)2.222.11.11 pour de plus amples infos

**Autorité compétente :** Financial Services and Markets Authority (FSMA) est chargée du contrôle de Belfius Banque en ce qui concerne ce KID

**Date de production du KID:** 04/11/2025

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre**

**En quoi consiste ce produit?**

**Type:** Call-warrants, soumis au droit belge.

**Durée:** 10 ans.

**Objectifs:** L'Employer Warrant est un call-warrant non coté en bourse (over-the-counter). Ce produit vous permet, en tant qu'employeur, de vous couvrir contre une évolution défavorable du sous-jacent lié à l'émission d'une option long terme que vous offrez à vos employés en tant que rémunération variable.

L'Employer Warrant offre à son détenteur le droit d'acheter la valeur sous-jacente, l'indice MSCI Europe EUR Net Total Return (M7EU), à un prix déterminé à l'avance (prix d'exercice) à tout moment (période d'exercice d'un warrant du type américaine) pendant 10 ans, et de recevoir ou de payer la différence entre le cours de l'indice et le prix pré-déterminé (prix d'exercice) en espèces le jour de l'exercice.

Dates importantes :

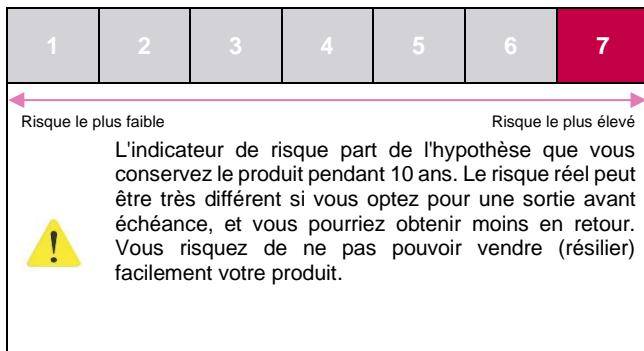
La période de souscription s'étend du 04/11/2025 au 17/11/2025 inclus.

La date de paiement est le 02/12/2025.

La période d'exercice : de 02/12/2025 au 02/12/2035.

**Investisseurs de détail visés:** Ce produit est destiné aux employeurs qui:

- ont suffisamment de connaissances et d'expériences pour être capable d'évaluer les risques et bénéfices d'un investissement dans ce produit.
- désirent se couvrir pendant une durée de 10 ans dans le cadre de l'offre des options long terme (LT-options) comme rémunération à leurs collaborateurs.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?****Indicateur de risque**

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous ne subissez pas le risque de supporter des obligations ou engagements financiers supplémentaires, y compris des engagements conditionnels, en plus du montant notionnel investi dans ce produit.

Ce produit ne comporte pas de protection contre les performances futures des marchés financiers. Vous pourriez donc perdre tout ou partie du montant notionnel du produit.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous receverez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans  
Exemple d'investissement : 10.000 EUR

| Scénarios     |  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 10 ans |
|---------------|--|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Minimum       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement |                           |                            |                             |
| Tensions      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                      | 8,683,77 EUR<br>-13,16%   | 1,243,58 EUR<br>-34,09%    | 0 EUR<br>-100,00%           |
| Défavorable   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                      | 29,901,72 EUR<br>199,02%  | 5,238,71 EUR<br>-12,13%    | 0 EUR<br>-100,00%           |
| Intermédiaire | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                      | 56,731,32 EUR<br>467,31%  | 38,821,6 EUR<br>31,16%     | 24,097,17 EUR<br>9,20%      |
| Favorable     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen                      | 91,275,96 EUR<br>812,76%  | 146,747,87 EUR<br>71,13%   | 214,483,21 EUR<br>35,90%    |

Ce tableau indique les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous déteniez le produit pour un montant notionnel de 10 000 EUR. Les différents scénarios montrent comment le produit pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ce que vous obtiendrez dépendra de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez recevoir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas selon lequel nous ne pourrions pas vous payer.

## Que se passe-t-il si Belfius Banque n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

En cas de défaut de l'initiateur du priip (dans le cas d'une faillite par exemple), vous courez le risque de ne pas récupérer les montants auxquels vous avez droit et de perdre le montant notionnel du produit.

Ce produit ne peut pas être considéré comme un dépôt et n'est dès lors pas protégé dans le cadre du système belge de protection des dépôts.

## Que va me coûter cet investissement?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur vos investissements afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans | Si vous sortez après 10 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Total des coûts                 | 500 EUR                   | 500 EUR                    | 500 EUR                     |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5.00%                     | 0.98% chaque année         | 0.49% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,20 % avant déduction des coûts et de 8,71 % après cette déduction. Ceci illustre les coûts par rapport à la valeur notionnelle du priip.

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         |  | Si vous sortez après 1 an |
|---|--|---------------------------|
| Coûts d'entrée  | 5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. | 500 EUR                   |
| Coûts de sortie   | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.   | 0 EUR                     |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |  |                           |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | Nous ne facturons pas de frais de gestion ni d'autres frais administratifs et d'exploitation pour ce produit.                      | 0 EUR                     |
| Coûts de transaction  | Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.   | 0 EUR                     |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |  |                           |
| Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)   | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.   | 0 EUR                     |

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée du produit: 10 ans.

La durée ci-dessus a été définie en fonction des caractéristiques du produit, notamment en tenant compte du ratio risque/profit.

En cas de rachat des LT-options par Belfius Banque SA, un netting automatique sera réalisé entre la position des options et des Employer Warrants (la raison d'être de la couverture n'existe dès lors plus).

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une plainte, vous pouvez l'adresser en première instance à votre chargé de relations, à votre chargé de relations ou au service **Gestion des plaintes** (numéro de colis 7908), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ([belfius.be/retail/fr/contact/plaintes](http://belfius.be/retail/fr/contact/plaintes)) ou par e-mail : [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be).

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA, **Negotiation** (numéro de colis 7913), Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail : [complaints@belfius.be](mailto:complaints@belfius.be).

Si vous ne trouvez pas immédiatement la solution auprès des services précités, vous pouvez vous adresser à l'**Ombudsman** en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles ([ombudsfin.be](http://ombudsfin.be)).

## Autres informations pertinentes

Le prospectus de base du 21-10-2025, approuvé par la FSMA, Warrants Issuance Programme et les 'Final Terms' du 4/11/2025 (en anglais), sont disponibles auprès de votre chargé de relations de Belfius Banque et sur [belfius.be](http://belfius.be).